



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 308 - 19 mars 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

Retrouvez-nous sur :

- Notre nouveau blog (en chantier) : <http://marchemondialesdesfemmesfrance.org/>
- Notre facebook (idem) : www.facebook.com/marchemondialesdesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Rapport GPA au Conseil de l'Europe rejetée - Victoire ! - Page é
- 2 - Campagne d'affichage contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche - Clashes - Page 2
- 3 - Pour l'accès à la justice des femmes victimes de violence - Femmes solidaires et "Protection sur Ordonnance" - Page 2
- 4 - 8 mars - Résister au militariste - MMF France - Page 3
- 5 - Un an après ... le blog de la Caravane Féministe Européenne - MMF - Page 5
- 6 - 8 mars - Les droits des femmes bafoués, les corps marchandisés - Quand est organisée la compensation de la misère des uns par le viol des autres... - Mouvement du Nid - Page 5
- 7 - 8 mars - Femmes solidaires sur tous les fronts - Page 6
- 8 - 8 mars - Déclaration unitaire CFE - CGC - CGT - FSU - Solidaires - UNSA - Page 7
- 9 - 8 mars 2016 : Les femmes ambassadrices de paix - Mouvement de la Paix - Page 8
- 10 - Projet de loi travail : non à la double peine pour les femmes ! - Tribune collective de féministes - Parue dans Le Monde - Page 9
- 11 - Pourquoi le projet de loi dit « El Khomri » est nuisible aux victimes de harcèlement sexuel. Et donc aux femmes - AVFT - Page 10
- 12 - Et le 8^e prix Macho des Chiennes de garde est décerné à... - Chiennes de Garde - Page 12
- 13 - « Conférence sur l'assistance sexuelle » - La FDFA et Abolition 2012 réagit - Page 13
- 14 - L'avortement, un combat féministe toujours d'actualité ! - Tribune collective - Page 14
- 15 - Pétition : Nous sommes féministes, pas exhibitionnistes - Femen - Page 15
- 16 - Soirée Ciné-Échange « L'homme qui répare les femmes » - 23 mars - Périgueux - Femmes Solidaires - Ville de Périgueux - Page 16
- 17 - « Egalité femmes/hommes : quel engagement associatif Du dire au faire » - Mouvement associatif et CNL-CAFF - 25 mars - Page 16
- 18 - Film « Las damas azules » de Bérengère Sarrazin - Comité Solidarité Cajamarca - Paris - 8 avril - Page 17
- 19 - Rencontre lesbienne féministe - Chatte - 5 au 8 mai - CLF - Page 17
- 20 - Livre Jeunesse: « Blanche-Neige et les 77 nains » - Davide Cali, Raphaëlle Barbanègre - Page 17
- 21 - Livre : Manuel de Résistance féministe - Marie-Eve Surprenant - Page 17

MOBILISATIONS

1 - Rapport GPA au Conseil de l'Europe rejetée - Victoire !

Le rapport favorable à la GPA présenté le mardi 15 mars 2016 au Conseil de l'Europe réuni à Paris à huit clos, a été rejeté par les membres de la commission. Certes à une courte majorité - 16 voix "contre" et 14 voix "pour" ! mais rejeté. Nous redoutions que soit votée une résolution favorable à la GPA dite « éthique » celle ci n'est pas passée.

Notre rassemblement, initié par La Cadac, la CLF et le CorP, et appelé par 41 organisations féministes et lesbiennes féministes a bénéficié d'un magnifique ciel bleu que nous avons apprécié pour piétiner le pavé du quartier chic où nous scandions nos slogans devant le 55 ...

Femmes pour le DIre, Femmes pour Agir, Amicale du nid ; AnA Society for Feminist Analyses, Bucarest ; Bagdam Espace Lesbien - Toulouse ; Cibel ; CNDF - Collectif national pour les droits des femmes ; Collectif et Réseau féministe "Ruptures" ; Collectif Midi-Prénées pour les droits des femmes ; Coordinamento Italiano della Lobby Europea delle Donne ; CQFD / Fierté Lesbienne ; ECICW - CECIF European Centre of the International Council of Women ; ECVF - Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes ; ELCEM - Elus Locaux Contre l'Enfance Maltraitée ; Encore féministes ; Femmes migrantes debout ; Femmes solidaires ; FIT - Une Femme un Toit ; FNSF - Fédération Nationale Solidarité Femmes ; GCdV - Groupe Cadre de Vie ; Images et paroles (association d'artistes féministes) ; L'Assemblée des femmes ; L'Escale - Solidarité Femmes ; La CLEF - Coordination française pour le lobby européen des femmes ; La LUNE - Strasbourg ; La Marche Mondiale des femmes ; Le CEL - Marseille ; Le Mouvement du Nid ; LEF - Lobby Européen des femmes ; Les chiennes de garde ; Les effronté-e-s ; Libres MarianneS ; LIFPL - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté ; Maison des femmes de Paris ; No somos vasijas - Espagne ; Pour les droits des femmes du Québec ; Se Non Ora Quando ? Libere - Rome ; SOS sexisme ; Union des Femmes Monégasques ; Zéromacho

2 - Campagne d'affichage contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche - Clashes

Ces dernières années, la question du harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche a bénéficié d'une visibilité nouvelle, notamment grâce à l'action du Clashes, Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Cependant, bien souvent encore, les victimes de harcèlement sexuel n'osent pas dénoncer leurs agresseurs, voire en sont dissuadées, et les personnels et étudiant.es méconnaissent les recours possibles. Plus largement, le harcèlement sexuel est encore l'objet de nombreuses idées reçues qui sont un obstacle à une action efficace pour le prévenir, accompagner les victimes et sanctionner les auteurs.

Pour briser le silence et sensibiliser et informer les personnels et étudiant.e.s sur les réalités du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et les recours possibles, le Clashes lance aujourd'hui une campagne d'affichage nationale. Cette campagne se décline en cinq affiches sous format numérique et papier.

Le Clashes compte sur la mobilisation de toutes pour assurer une diffusion la plus large possible en envoyant le fichier pdf à vos réseaux et/ou en affichant la campagne sur les murs de vos établissements.

Si vous souhaitez recevoir des exemplaires papier, merci de nous contacter (clashes@gmail.com) en précisant le nombre d'affiches souhaitées et l'adresse postale de livraison.

3 - Pour l'accès à la justice des femmes victimes de violence - Femmes solidaires et "Protection sur Ordonnance"

Depuis des décennies, Femmes solidaires accueille au sein de ses permanences des femmes victimes de violences. Nombreuses sont celles en situation de précarité. Elles veulent avoir recours à la justice pour retrouver leurs droits. Or l'aide juridictionnelle est accordée sous critères de ressources. Pour avoir accès à l'aide juridictionnelle totale, il faut gagner moins de 1 000 € net !

C'est pourquoi la plupart des femmes victimes de violences, qui ont des ressources souvent

légèrement supérieures à ce plafond, sont exclues du système judiciaire faute de moyens financiers pour rémunérer l'assistance d'un-e avocat-e. Il est indispensable pour améliorer l'accès à l'aide juridictionnelle :

- d'augmenter le plafond d'attribution de l'aide juridictionnelle à hauteur du SMIC soit 1 143 € net. Le montant de l'aide juridictionnelle partielle ne doit ensuite décroître que dans un minimum de 50% (aujourd'hui, il descend à 15 %) ;
- que la valeur de l'unité de valeur (UV) soit augmentée pour permettre une juste rétribution de l'avocat pour couvrir ses charges et sa rémunération (ou augmenter le nombre d'unité de valeur ou majoration).

Chaque année, le plafond doit être réévalué ainsi que la valeur de l'unité de valeur. Avancer pour les droits des femmes c'est donner accès à la justice à toutes et tous !

Cette pétition est soutenue par : Sabine Salmon, Présidente nationale de Femmes solidaires, Maître Marie-Laure Bouze, avocat au Barreau de Paris - Maître Delphine Bracq, avocate au barreau de Lille - Maître Anne-Marie GOUX, avocate au Barreau de Valence, présidente de Femmes solidaires de la Drôme et membre du Collectif National Femmes Solidaires - Maître Laure Heinich, avocate au Barreau de Paris et ancien secrétaire de la Conférence - Maître Anne Jonquet, avocate au Barreau de Bobigny - Maître Mathilde Jouanneau, avocate au Barreau de Paris, ancien membre du Conseil national des Barreaux - Maître Claire Mouchet, avocate au Barreau de Paris - Maître Anne Sannier, vice-présidente de l'association « Protection sur ordonnance », avocate au barreau de Paris - Maître Delphine Zoughebi, présidente de l'association « Protection sur ordonnance », avocate au Barreau de Paris.

Pour la signer : https://www.change.org/organizations/femmes_solidaires

INTERNATIONAL

4 - 8 mars - Résister au militariste - MMF France

Ces jours-ci, le monde se prépare à fêter le 8 mars. La Journée Internationale des Femmes est célébrée dans toute la planète par des syndicats, des organisations, des groupes de femmes... qui, ignorant souvent les origines socialistes de cette date, rendent hommage aux femmes qui seraient mortes, enfermées et piégées par un incendie dans l'usine où elles travaillaient aux États-Unis.

Nous, Marche Mondiale des Femmes, nous célébrons la lutte des femmes et du mouvement féministe sur toute la planète. Nous célébrons la force de toutes celles qui consacrent leurs efforts à se libérer du patriarcat, du néocolonialisme, du capitalisme et du racisme qui sont la source du système oppresseur dans lequel nous vivons.

Nous observons, indignées, comment le concept de Sécurité et de Paix est en train d'être totalement bafoué et manipulé, utilisé par les pouvoirs hégémoniques afin de justifier la militarisation et la « paix armée » tout en supprimant complètement la perspective de Droits de l'Homme et des Femmes.

Nous avons constaté, pendant notre IVème Action Internationale de 2015, comment les conflits armés et les guerres de type non conventionnel se répandent et se déploient rapidement dans toutes les régions, semant la peur, la violence, les maladies, la haine et la pauvreté, et favorisant le fondamentalisme. Cette violence, qu'elle soit exercée par l'armée, les milices, les entreprises privées de « sécurité », les mafieux du crime organisé, le personnel des missions internationales de pacification ou par les propres États, alimentent en fin de compte un système capitaliste patriarcal dans lequel les femmes sont toujours celles qui souffrent le plus.

En Asie, la présence de bases militaires de puissances étrangères est de plus en plus évidente et entraîne de graves conséquences concernant la violation des Droits humains des femmes, l'augmentation de la prostitution, des cas de violence envers les femmes et les jeunes filles, du trafic d'êtres humains, etc...

En Afrique, les « libérateurs » du continent sont devenus les oppresseurs de la citoyenneté, et,

moyennant un pouvoir autoritaire, ils continuent de limiter de façon radicale les libertés et droits démocratiques de la population. Ces circonstances sont propices à l'émergence rapide de groupes fondamentalistes de type religieux, ethnique ou culturel (s'autoproclamant les défenseurs du peuple), qui gagnent de l'ampleur jour après jour, et occupent le territoire dangereusement, en infligeant des conditions de vie inhumaines et en violant les droits humains des femmes.

Dans les pays Arabes, nous voyons comment l'instabilité et les conflits armés en Syrie, en Irak, en Libye et au Yémen sont fomentés par les puissances économiques qui voient s'accroître leurs bénéfices par le biais du commerce des armes, et qui trouvent dans le chaos un terrain parfait pour imposer leurs intérêts, sans se soucier de la souffrance que cela génère au sein des populations civiles désarmées. Des milliers de personnes fuient la région à la recherche de paix et de sécurité. Les femmes et les jeunes filles se trouvent en situation de plus grande vulnérabilité et sont victimes de viols, d'agressions sexuelles et de violences. Elles se trouvent contraintes de proposer des services sexuels en échange de la possibilité de réaliser leur rêve d'obtenir refuge et des services de base dans des pays supposés être plus sûrs.

En Palestine, l'Etat d'Israël continue d'utiliser la violence pour imposer son système d'apartheid et de colonialisme sioniste : le blocus de Gaza, les exécutions et les arrestations arbitraires de population civile, la politique de colonisation et démolition de maisons sont la réalité quotidienne dont souffre la population palestinienne.

Au Sahara occidental, le Gouvernement du Maroc, avec la force armée, consolide chaque jour sa politique d'occupation, de pillage et de répression, ignorant totalement ses engagements internationaux préalables.

Dans les Amériques, la nature subit une spoliation sauvage provoquée par des entreprises minières et des multinationales qui utilisent la police et l'armée, aussi bien que d'autres compagnies privées de sécurité, pour usurper les ressources et déplacer des communautés, au profit de leurs seuls intérêts. L'eau, la terre, les forêts et l'air sont privatisés et commercialisés tandis que les communautés se retrouvent sans les moyens garantissant leur survie et leur autonomie.

En Europe, les gouvernements tirent profit de ce contexte international pour justifier la criminalisation des mouvements sociaux. Nous constatons une réduction alarmante des libertés citoyennes, souvent légitimée par des lois de plus en plus répressives. Nous observons la fragilité de nos systèmes démocratiques face à la montée de groupes politiques d'extrême droite qui favorisent des politiques et des attitudes xénophobes comportant la fermeture des frontières et le refus d'asile à des personnes réfugiées.

Face à ce contexte international décourageant, nous, militantes de la Marche Mondiale des Femmes, nous poursuivons notre chemin de construction de nos alternatives féministes. Nous continuons de tisser des liens avec d'autres mouvements alliés avec lesquels nous partageons une vision commune. Nous continuons d'appuyer le combat local de nos compagnes qui luttent pour défendre la durabilité de la vie.

Nous savons qu'ensemble nous sommes plus fortes, qu'ensemble nous construisons un mouvement mondial irrépressible, capable de changer bien des choses, et c'est pourquoi, lors de notre prochaine Rencontre Internationale, nous échangerons nos expériences de lutte et de résistance, nous approfondirons notre réflexion commune, nous évaluerons notre IVE Action Internationale, nous planifierons notre avenir en tant que mouvement et nous nous ressourcerons pour continuer notre lutte et notre résistance.

Nous résisterons, depuis la base, aux attaques du patriarcat, du capitalisme, du racisme et du colonialisme ;

Nous résisterons, comme notre compagne Berta Cáceres, du Honduras, leader indigène et défenseure inlassable des droits des communautés originaires défendant leur territoire, qui en ce mois de mars, a été brutalement assassinée dans son domicile ;

Nous résisterons, comme Pakize Nayir, Fatma Uyaret, Sêve Demir, les camarades kurdes qui, en raison de leur activisme politique, ont été détenues et assassinées par les forces de sécurité du gouvernement turc ;

Nous résisterons, comme Máxima Acuña et Dina Mendoza qui, au Pérou, continuent de faire face à la brutalité de l'entreprise minière qui menace l'eau et les terres de leurs communautés ;

Nous résisterons, comme bien d'autres femmes de toute la planète, anonymes qui chaque jour dans leurs maisons, dans leurs communautés luttent pour leurs droits et en faveur d'autres femmes.

Nous poursuivrons la résistance, toujours. Les armes et le pouvoir patriarcal et oppresseur ne vont pas nous faire taire.

Comité international de la MMF - Le 8 mars 2016

5 - Un an après ... le blog de la Caravane Féministe Européenne - MMF

Il y a un an, la Caravane Féministe commençait son périple. C'est à Nusaybin, au Kurdistan turc, à la frontière syrienne que nous nous sommes rassemblées pour lancer le départ de la 4^{ème} Action Internationale de la Marche Mondiale des Femmes, le 6 mars 2015.

1000 femmes impliquées dans l'organisation, 20 pays/territoires traversés, 89 manifs féministes dans les rues ...

Retrouvez les mémoires de la Caravane sur www.caravanafeminista.net. Sur le blog, vous trouverez des interviews radio, des photos, des textes et des vidéos des Militantes géniales rencontrées en route.

Des femmes luttent partout en Europe ! Aidez nous à transmettre l'info ... , partagez le blog de la Caravane Féministe à vos réseaux !

TEXTES

6 - 8 mars - Les droits des femmes bafoués, les corps marchandisés - Quand est organisée la compensation de la misère des uns par le viol des autres... - Mouvement du Nid

La proposition de loi pour le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel est en cours d'un vote laborieux au Parlement français et en butte à des sénateurs en majorité hostile à ce qu'on responsabilise les prostitueurs-acheteurs, à ce que l'on remette en question ce « droit de l'homme » à s'approprier le corps des femmes, d'enfants et d'hommes.

Cherchant à contrer l'Abolition de la prostitution qui est une des dernières marches vers l'égalité entre les femmes et les hommes et l'application du principe de non atteinte à la dignité des personnes, les pro-prostitution et les trafiquants de tous ordres cachent leurs intentions en faisant appel à la compassion. Ainsi des formateurs-trices, des travailleur-ses sociaux-ales, des universitaires, des représentant-es de personnes handicapées, des officines suisses de formation d'assistant-es sexuel-les¹, voyant que la loi française n'autorisera pas d'assouplissement à la pénalisation du proxénétisme, tentent d'introduire par d'autres stratégies une activité qui n'est autre que de la prostitution et qui réduit la sexualité à une pure mécanique. Ils-elles s'inscrivent bien dans la marchandisation généralisée et la recherche de segments de marché à exploiter, les personnes handicapées, les personnes âgées... en prônant le soulagement de « leur manque » par une activité qui, de fait, les déshumaniserait et les transformerait en prostitueur-se-s.

Et cela, pendant que l'insupportable situation des réfugié-es en Europe et l'inacceptable massification d'êtres humains dans des camps de la honte sont le lit de tous les trafics, de toutes les violences. Des milliers d'enfants ont disparu dans l'exode obligé des populations victimes de la haine de l'autre et des femmes en particulier, de guerres, de dictatures sanguinaires,

d'extrémismes religieux ... Ils sont soumis à des trafics immondes dont l'exploitation sexuelle. Pour quels « clients » ? Au profit de qui ?

Près des camps ou à l'intérieur, l'organisation de la prostitution se développe et rappelle, comme si rien n'avait évolué, cette période de l'histoire soulignée par Silvia Federici². A la fin du 15^{ème} siècle, les autorités politiques de certains pays européens tentèrent de « calmer » les travailleurs masculins les plus jeunes et les plus rebelles au moyen d'une politique sexuelle qui leur procurait du sexe gratuit. Ainsi en France, les autorités municipales fermèrent les yeux sur le viol « pourvu que les victimes fussent des femmes de la classe inférieure ». Le viol en bande à Venise, par exemple, comme en France, de femmes prolétaires, devint une pratique courante...moyen pour les hommes prolétaires de récupérer leur dû -parce que leur précarité et leur pauvreté retardaient leur mariage - et de prendre leur revanche sur les riches parce qu'ils violaient leurs domestiques. Mais les riches pensaient de leur côté que ces violences évitaient que les hommes pauvres ne prennent leurs femmes. Une fois violées, beaucoup de femmes étaient obligées de quitter le lieu où elles vivaient et de se prostituer pour survivre. S. Federici explique combien cette « légalisation du viol » « créa un climat d'intense misogynie qui avilissait toutes les femmes sans distinction de classe et rendait ainsi la population insensible à la perpétuation de la violence contre les femmes...».Un autre aspect de cette politique sexuelle fût l'institutionnalisation de la prostitution avec l'ouverture de bordels municipaux, considérée aussi comme remède efficace contre l'agitation des jeunes prolétaires.

Est-ce à cela que nous assistons dans ce début du 21^{ème} siècle à Calais et ailleurs, à la mise à disposition d'hommes pauvres et ostracisés de corps plus vulnérables encore, enfants et femmes ?

La responsabilité de l'Etat français est engagée et en ce 8 mars 2016, oublions les ridicules journées de « fête ou journée de la femme », exigeons que les pouvoirs publics agissent et refusent ces arrangements misogynes criminels, exigeons une lutte réelle contre tous les intégrismes qui exacerbent la haine des femmes, contre leur chosification et leur mise à mort en tant qu'êtres humains par la prostitution - toujours nourrie par le déracinement des populations - contre le viol.

Mais en ce 8 mars, aussi, prenons conscience de l'urgence d'extirper de nos cerveaux leur colonisation par la domination masculine !

Les représentations sociales soutiennent encore ces idées d'une pulsion sexuelle masculine irrépressible et d'une responsabilité des femmes dans leur propre viol ainsi que le montre le sondage réalisé pour l'association « Mémoire traumatique et victimologie »³ de décembre 2015: par exemple, 63 % des personnes interrogées disent que pour un homme c'est plus difficile de maîtriser son désir sexuel que pour une femme, 21 % pensent que lors d'une relation sexuelle les femmes peuvent prendre du plaisir à être forcées, 19 % sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle lorsqu'on essaye d'avoir des relations sexuelles avec des femmes, beaucoup d'entre elles disent non mais que ça veut dire oui, 17 % estiment que forcer sa conjointe à avoir un rapport sexuel alors qu'elle refuse n'est pas un viol et 40 % déresponsabilisent les auteurs de viol lorsque les victimes se sont montrées séductrices ou vêtues légèrement...

Et plus surprenant encore, une grande partie de ces opinions et représentations sont partagées par les hommes et par les femmes. Servitude volontaire, conditionnement à l'assujettissement ?

Au travail ! Le corps des femmes n'est ni à la disposition des hommes, ni à celle de politiques de réduction des tensions sociales, ni un instrument d'intervention du travail social.

Mobilisons-nous pour que la loi de lutte contre le système prostitutionnel soit votée et appliquée !

²² Caliban et la Sorcière, femmes, corps et accumulation primitive, Edition Entremonde, p.102-107. L'auteure s'appuie dans cette partie sur l'ouvrage de J.Rossiaud, la prostitution au Moyen-âge, 1988.

³ « Les représentations sur le viol » sondage réalisé par IPSOS par internet sur un échantillon de 1001 personnes de plus de 18 ans représentatif de la population française.

7 - 8 mars - Femmes solidaires sur tous les fronts

Entrent dans la notion de crime contre l'Humanité : « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre. » Tribunal de Nuremberg, automne 1946. « Le tribunal précise que les représentants d'un État ne pourront être protégés s'ils sont reconnus comme criminels par le droit international. » Article 7 du traité de mise en place du Tribunal de Nuremberg. 1946.

C'est avec beaucoup d'inquiétudes mais aussi beaucoup de courage et de détermination que le mouvement Femmes solidaires aborde cette Journée internationale des droits des femmes. Notre constat est effroyable. En cette année 2016 où nous célébrons le 70^e anniversaire du Procès de Nuremberg ayant établi la notion de crime contre l'Humanité, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'une minorité sociale est dans ce monde la proie de crimes contre l'Humanité constants en raison de son genre. Cette minorité sociale représente la moitié de cette même Humanité, ce sont les femmes et, avec elles, leurs enfants.

Vendues, marchandées sur des marchés par des Daesh et des sectes intégristes barbares, femmes migrantes victimes sur les routes de la migration de passeurs sans scrupules qui les violent et les pillent, victimes encore de prostitution dans les camps de la honte sur notre sol aux portes de l'Angleterre, asservies dans toutes les cultures, promises et livrées aux mariages préférentiels, trafiquées par la mafia pour être prostituées sur les trottoirs du monde mais aussi d'Europe, victimes de mutilations sexuelles, butins de guerre des armées de tous les pays, enfin victimes de violences conjugales car la famille constitue toujours la première prison, celle où s'exerce en premier lieu les lois sanglantes du patriarcat... Quand pourrions-nous espérer que l'Humanité se révèle aux quatre coins du monde pour changer le sort des femmes ? L'indignation vaut pour toutes les minorités persécutées, pour tous les groupes discriminés et pourtant quand il s'agit des femmes victimes de féminicide les voix se font rares. Notre monde ne protège ni les femmes ni leurs enfants, il les livre aux plus offrants.

Enfin, dans ce monde, là où à force de batailles acharnées elles ont acquis des droits, le patriarcat les remet en cause sans cesse et, en premier lieu, ce droit fondamental à disposer de son corps. Remise en cause de l'IVG, promotion de la gestation pour autrui, réglementation de cette violence extrême qu'est la prostitution. Dans toutes les cultures, les femmes ne sont jamais tranquilles. Contre les intégrismes religieux, contre les trafiquants, les mafieux, contre les États qui transigent avec les pouvoirs les plus rétrogrades envers les femmes et ce pour vendre des Rafales ou des armes, nous restons mobilisées sur tous les fronts, féministes et laïques.

Cette année encore, Femmes solidaires sera présente aux Nations Unies pour la 60^e Commission sur le statut des femmes, toujours du côté des femmes ici et là-bas pour faire avancer leurs droits.

8 - 8 mars - Déclaration unitaire CFE - CGC - CGT - FSU - Solidaires - UNSA

En 2016, alors que les femmes sont plus diplômées que les hommes, que 6 lois successives et de nombreux accords ont affirmé le principe de l'égalité salariale, il y a toujours 27 % d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Alors que l'accès à l'emploi est un moyen d'émancipation et d'autonomie déterminant pour les femmes, seules 66 % d'entre elles sont en emploi, contre 75 % pour les hommes. Les femmes sont d'avantage touchées par la précarité : 11,6 % sont en CDD (7,6 % des hommes) et elles représentent 80% des salarié-es à temps partiel. Elles sont 80% à déclarer être régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes au travail. Ce sont encore elles qui assument l'essentiel des responsabilités familiales et qui sont directement pénalisées par l'insuffisance des services publics de prise en charge de la petite enfance mais aussi de la dépendance.

Seule une action volontariste et déterminée permettra de faire reculer ces inégalités.

Or, les signaux que nous observons vont dans le sens contraire et nous inquiètent : désengagement

des pouvoirs publics sur l'égalité, suppression du ministère dédié au droit des femmes, promesses de création de places en crèche non tenues, sanctions insuffisantes des entreprises qui discriminent... Dans la fonction publique, le protocole d'accord pour l'égalité F/H signé il y a deux ans par toutes les organisations syndicales reste très insuffisamment appliqué. Nous regrettons le blocage du patronat sur les questions d'égalité professionnelle : difficulté de mise en œuvre des accords par manque d'évaluation et de sanction, pas de négociation sur les classifications...

Nous nous inquiétons, en France et en Europe, de la montée des discours réactionnaires et des remises en cause du droit des femmes à disposer de leur corps (accès à la contraception, à l'IVG...)

Plus que jamais, nous pensons nécessaire de continuer notre action pour faire de l'égalité une réalité. Sur le terrain, nous travaillons pour que les IRP garantissent une juste représentation des salariés et fassent progresser la mixité.

Nous nous engageons ensemble dans les territoires, les branches, les entreprises et la fonction publique à travailler pour :

- Supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et mettre fin aux mécanismes qui renforcent les inégalités (part variable, mécanismes indemnitaires).
- Limiter le recours aux contrats à temps partiels, en le rendant financièrement dissuasif pour les employeurs et en améliorant la protection sociale des salarié-es.
- Promouvoir la mixité des métiers et des filières scolaires et universitaires. A l'école, dans les entreprises, lutter contre les stéréotypes de genre, notamment par des formations dédiées.
- Agir pour la revalorisation des métiers à prédominance féminine et pour une juste reconnaissance des compétences et des qualifications
- Lutter contre les inégalités de carrière, identifier et supprimer les mécanismes du plafond de verre pour permettre l'accès des femmes à toutes les fonctions d'encadrement et de direction, dans l'entreprise comme dans la fonction publique
- Garantir la prise en compte des risques et de la pénibilité des métiers à prédominance féminine.
- Lutter contre les inégalités de retraite
- Mettre en place un temps de travail et une organisation du travail permettant à toutes et tous de une bonne articulation de leur vie personnelle et professionnelle. Le congé parental doit être revalorisé pour permettre une parentalité partagée.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en renforçant la prévention sur les lieux de travail et la protection des victimes.
- Développer les lieux d'accueil pour la petite enfance, répondre aux problèmes liés à la perte d'autonomie, renforcer les services publics appuyés sur des emplois stables et favoriser une politique familiale compatible avec ces objectifs.

A l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droit des femmes, nous appelons les femmes et les hommes à se mobiliser sur leurs lieux de travail pour faire cesser ces discriminations inacceptables et pour faire de l'égalité une réalité. Les pouvoirs publics doivent mener et évaluer l'ensemble des politiques publiques à l'aune de l'égalité. Les employeurs du privé comme du public doivent mettre fin aux inégalités salariales et professionnelles, à la précarité et se donner les moyens de mieux combattre les violences sexistes et sexuelles au travail ».

9 - 8 mars 2016 : Les femmes ambassadrices de paix - Mouvement de la Paix

Le Mouvement de la Paix s'attache à favoriser l'épanouissement d'une culture de la paix et de la non-violence qui est liée de façon intrinsèque à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes grâce à leur autonomisation et une représentation équitable à tous les niveaux de la prise des décisions.

Le Mouvement de la Paix souligne que les résolutions des Nations Unies sur la culture de la paix appellent « à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise des décisions

économiques sociales et politiques, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, à fournir un appui et une aide aux femmes qui sont victimes de toutes les formes de violence y compris dans la famille, sur le travail et tout particulièrement dans les conflits armés ».

A cet égard, le Mouvement de la Paix appelle tous les Etats de l'Union Européenne à remplir leurs obligations internationales pour ce qui concerne l'accueil et l'aide aux réfugié-es, mais aussi à agir pour la résolution pacifique des conflits et pour un monde de justice et de paix permettant la réalisation des droits légitimes des femmes sur tous les continents.

A l'occasion du 8 Mars, le Mouvement de la Paix a élaboré une exposition intitulée « Femmes Ambassadrices de Paix » pour rendre hommage à toutes les femmes célèbres ou non qui ont agi pour un monde de paix. Cette exposition sera visible dans de nombreuses villes, en particulier dans le cadre des initiatives accompagnant la journée internationale pour les droits des femmes, initiatives qui contribuent au développement d'une culture de la paix.

10 - Projet de loi travail : non à la double peine pour les femmes ! - Tribune collective de féministes - Parue dans Le Monde

Une fois de plus, le gouvernement oublie les droits des femmes. Le préambule de l'avant-projet de loi rappelle que "le principe d'égalité s'applique dans l'entreprise. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit y être respectée". Voilà pour la théorie, et c'est bien le minimum quand on sait que les femmes continuent de gagner en moyenne un quart de moins que leurs homologues masculins et que la France se classe 132ème en matière d'égalité salariale sur 145 pays. Le problème, c'est que cette déclaration de principe n'est accompagnée d'aucune mesure pour rendre enfin l'égalité effective.

Surtout, le projet de loi repose sur l'inversion de la hiérarchie des normes et fait systématiquement primer les accords d'entreprise sur les accords de branche ou la loi. Ce principe est fondamentalement nuisible à la lutte pour l'égalité professionnelle, qui n'a avancé qu'imposée par la loi et sous la pression des luttes féministes. Ajoutons que les femmes sont plus nombreuses dans les TPE/PME, où il y a moins d'implantation syndicale, et donc moins de possibilité de négocier et de se mobiliser. Faire primer les accords d'entreprise entraînera donc une baisse des droits et garanties collectives dans les secteurs à prédominance féminine.

Dans la (longue) série de régressions prévues pour l'ensemble des salarié-es, certaines seront particulièrement discriminantes pour les femmes. C'est d'abord le cas sur la négociation égalité professionnelle, déjà bien malmenée par la loi Rebsamen. Les obligations des employeurs sont encore allégées : les négociations annuelles peuvent devenir triennales, les accords d'entreprise primeront sur les accords de branche, et la durée de vie des accords sera limitée à 5 ans, sans garantie de maintien des avantages acquis ! En bref, l'égalité professionnelle qui avance déjà très très lentement sur le terrain, est renvoyée aux calendes grecques !

Le temps de travail est le premier facteur discriminant pour les femmes, qui effectuent toujours 80 % des tâches ménagères. La norme du présentéisme, imposée notamment pour les cadres, les exclut des postes de responsabilité. De l'autre côté, 80 % des salarié-es à temps partiel sont des femmes, avec un salaire et une protection sociale partielle, mais une flexibilité et des amplitudes horaires maximum. Au lieu de réduire la durée légale du travail pour faire converger le temps de travail des hommes et des femmes, et permettre à toutes et tous d'exercer leurs responsabilités familiales, le projet de loi renforce considérablement la flexibilité. Il augmente les durées maximum de travail, notamment pour les cadres, et renforce les possibilités pour l'employeur de modifier de façon unilatérale les horaires et le temps de travail sans déclencher d'heures sup. Pour les salarié-es à temps partiel, c'est la double peine : un salaire partiel, une précarité maximum, et des heures supplémentaires qui seront demain encore moins bien payées ! La majoration de leurs heures complémentaires est déjà deux fois plus faible que celle des salarié-es à temps plein, qu'à

cela ne tienne, le projet de loi rajoute encore de la discrimination : le taux de majoration légal ne sera plus que de 10 %, alors qu'il atteignait 25 % actuellement. Cerise sur le gâteau, les délais de prévenance en cas de changement d'horaires pouvant être réduits à 3 jours au lieu de 7 actuellement.

Pour toutes celles qui ne pourront pas s'adapter, les modalités de licenciement sont facilitées. Aujourd'hui déjà, la moitié des femmes qui arrête de travailler à la naissance d'un enfant connaissait auparavant des horaires atypiques (de nuit, le week-end ou le soir). Demain, ce projet de loi facilitera les licenciements de celles et ceux qui ne pourront pas s'adapter à la flexibilité imposée.

Enfin, le projet de loi réforme en profondeur la médecine du travail. Il supprime la visite d'aptitude obligatoire et centre le suivi médical sur les salarié-es dits à risques. Sauf que les risques et la pénibilité des métiers à prédominance féminine sont justement sous évalués. Une caissière de supermarché, qui porte chaque jour 15 tonnes, sera-t-elle considérée comme exerçant un métier à risque ?

Pour toutes ces raisons, nous, féministes, disons non au projet de loi travail. Toute réforme du code du travail devrait au contraire se donner pour objectif de faire enfin de l'égalité une réalité !

11 - Pourquoi le projet de loi dit « El Khomri » est nuisible aux victimes de harcèlement sexuel. Et donc aux femmes - AVFT

Nous entendons ça et là que les salarié.es victimes de harcèlement sexuel ou de discriminations prohibées par le Code du travail seraient préservé.es de la disposition du projet de loi « travail » qui prévoit un plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement illégal. Les projets de loi « Macron », puis « El Khomri », auraient spécifiquement épargné les salarié.es d'agissements les plus contraires à l'ordre public. L'AVFT, qui défend les victimes de violences sexuelles commises en milieu professionnel, n'aurait donc rien à redire.

Mais outre que les reculs inscrits dans le projet de loi et sa philosophie globale, déjà maintes fois analysés et dénoncés, porteraient préjudice, s'ils étaient votés, à tous et toutes les salarié.es y compris victimes de harcèlement sexuel au travail, certaines dispositions du projet de loi « El Khomri » auraient des incidences spécifiques sur celles-ci.

Réparation du préjudice en cas de licenciement discriminatoire : marche arrière ! : C'est précisément le cas du plafonnement des indemnités légales de licenciement. Rappelons tout d'abord qu'il s'agit bien du plafonnement de dommages et intérêts, donc de sommes venant réparer un préjudice, conséquence d'un licenciement prononcé en violation du droit. Le projet de loi interdit donc de facto la réparation du préjudice réel, de l'intégralité du préjudice. Potentiellement, le projet de loi a pour effet, sinon pour objet, d'exonérer les employeurs de l'indemnisation de la totalité du préjudice subi par un.e salarié.e qu'ils auront illégalement licencié.e.

Actuellement, la chambre sociale de la Cour de cassation fixe un plancher d'indemnisation des salarié.es en cas de licenciements intervenus dans un contexte de harcèlement sexuel équivalant aux salaires des six derniers mois, quels que soient l'ancienneté du/ de la salarié.e et le nombre de salariés de l'entreprise. La juridiction du travail, par exemple saisie par une salariée d'un an d'ancienneté, licenciée pour avoir dénoncé le harcèlement sexuel de son supérieur hiérarchique, doit donc l'indemniser à hauteur de six mois de salaires minimum.

Cela n'est déjà pas assez : Ce minimum légal ne contraint en effet pas les employeurs à mettre en place la prévention du harcèlement sexuel alors qu'il s'agit d'une obligation légale (article L1153-5 du Code du travail). Rares sont les entreprises françaises qui sont quittes de cette obligation. Le risque de condamnation à des dommages et intérêts dissuasifs, une sanction ayant un pouvoir normatif, sont les seules solutions pour changer la donne.

Ce minimum légal ne répare pas le cataclysme que les violences sexuelles au travail ont provoqué

dans la vie des victimes : atteintes à la santé, dislocation de la vie de famille, perte de chance de retrouver un emploi équivalent, ou même de retrouver un emploi, désocialisation.

Le législateur avait tenu compte de cette réalité en votant, à la faveur de la loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes du 4 août 2014 un « plancher d'indemnisation » équivalant à douze mois de salaires pour les salarié.es victimes de licenciements discriminatoires et l'obligation pour l'employeur, en cohérence avec le principe de nullité de ces licenciements, de verser les salaires que le/la salarié.e aurait dû percevoir si il/elle n'avait pas été licencié.e.

Cette disposition avait été abrogée par le Conseil constitutionnel en raison du non-respect de la procédure législative et non en raison d'une incompatibilité constitutionnelle de fond.

Nous avons alors reçu l'engagement qu'elle serait de nouveau soumise au vote du Parlement dès qu'un véhicule législatif s'y prêterait. Najat Vallaud Belkacem, alors ministre des droits des femmes, déclarait que ces amendements « pour[aient] être examinés dans un autre cadre ». Pascale Boistard, alors secrétaire d'Etat aux droits des femmes, nous avait dit : « Il ne s'agit pas de savoir s'ils seront à nouveau examinés, mais quand ».

Le projet de loi El Khomri, qui non seulement ne reprend pas ces amendements, mais en plus ne garantit même plus une indemnisation à hauteur de six mois de salaires, constitue une grave trahison de ces engagements, et une intolérable injure aux femmes victimes de harcèlement sexuel. Un projet de loi qui fait du plafonnement des indemnités légales de licenciement la norme, y compris en matière de harcèlement sexuel

L'article 30 du projet de loi « El Khomri » prévoit des plafonds d'indemnisation des licenciements illégaux au-delà desquels le juge ne pourra pas aller : trois mois de salaire pour une ancienneté inférieure à deux ans, six mois de salaire pour une ancienneté comprise entre deux et cinq ans, neuf mois de salaire pour une ancienneté entre cinq et dix ans, douze mois de salaire pour une ancienneté entre dix et vingt ans et quinze mois de salaire pour une ancienneté supérieure à vingt ans.

En cas de licenciement intervenu dans un contexte de harcèlement sexuel, le projet de loi prévoit que le juge a « la faculté de fixer une indemnité d'un montant supérieur ».

Cela n'est donc pas une obligation mais simplement une possibilité pour le juge, qui n'aura même pas l'obligation en cas de licenciement discriminatoire, c'est-à-dire en cas de licenciement qui piétine les droits fondamentaux supposés les plus scrupuleusement protégés par la loi, de condamner l'employeur fautif à indemniser le/la salarié.e à hauteur du plafond légal.

Le projet de loi « El Khomri » laisse donc bien la faculté au juge d'indemniser le moins possible les salariées victimes de harcèlement sexuel. Le caractère discriminatoire des licenciements pourra ne pas être du tout indemnisé puisque rien n'interdit qu'une victime de harcèlement sexuel soit moins bien indemnisée qu'un salarié licencié pour un motif non-discriminatoire.

L'article 7 du projet de loi qui crée un préambule relatif aux « principes essentiels du droit du travail », qui dispose que « le harcèlement moral ou sexuel est interdit et la victime protégée » est donc parfaitement vide de sens.

Une incertitude sur le droit applicable lorsqu'une salariée ayant subi, relaté ou témoigné d'un harcèlement sexuel « prend acte de la rupture de son contrat de travail ».

Une part très importante des femmes défendues par l'AVFT s'extrait de leur travail en « prenant acte de la rupture de leur contrat de travail », démarche autrement qualifiée de « rupture du contrat de travail imputable à l'employeur ». C'est une manière simple et rapide pour les victimes de se mettre à l'abri des violences sexuelles et ainsi de protéger leur intégrité et leur santé physiques et psychiques. Elle prend la forme d'une lettre à l'employeur qui informe ce dernier que le contrat de travail qui les lie est de fait rompu, à ses torts exclusifs, à cause des violences sexuelles au travail. Le contrat de travail est rompu dès réception de cette lettre. Ce mode de rupture du contrat de travail n'hypothèque par ailleurs pas la possibilité pour elles de bénéficier de l'assurance-chômage dès lors qu'elles ont par ailleurs porté plainte. C'est du reste la seule option qui

s'«offre» à elles pour ne pas avoir à retourner sur un lieu de travail dangereux lorsque leurs médecins ne souhaitent plus renouveler leurs arrêts-maladie et que le médecin du travail juge une déclaration d'inaptitude inopportune.

Or l'article 30-3 du projet de loi «El Khomr » crée dans le Code du travail un article L1232-3-1 qui dispose : « *Lorsque la rupture du contrat de travail est prononcée par le juge judiciaire ou fait suite à une demande du salarié dans le cadre de la procédure mentionnée à l'article L1451-1 [procédure de « prise d'acte »], le montant de l'indemnité octroyée est déterminé selon les règles fixées à l'article L1235-3 [indemnités plafonnées]* ».

Dès lors, quel est le droit qui s'applique lorsqu'une salariée victime de harcèlement sexuel prend acte de la rupture de son contrat de travail ? La possibilité pour le juge, qui aura requalifié la prise d'acte en licenciement nul du fait du harcèlement sexuel, d'aller au-delà des plafonds légaux pour le calcul de l'indemnisation ? Ou ce mode de rupture du contrat de travail limite-t-il aux plafonds légaux l'indemnisation du préjudice lié au licenciement, même pour les victimes de harcèlement sexuel ?

Si la loi était votée, ce hiatus promettait aux [salariées](#) victimes de licenciements discriminatoires des années de procédure avant que la Cour de cassation ne dégage une solution qui ne leur serait pas nécessairement favorable.

12 - Et le 8^e prix Macho des Chiennes de garde est décerné à... - Chiennes de Garde

À l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, et au sein du Festival Les Aliennes qui les accueillent cette année, les Chiennes de garde ont décerné leur prix au Macho de l'année, qu'elles ont élu pour une déclaration publique faite en 2015. Après le cardinal archevêque de Paris, André Vingt-Trois, Louis Nicollin, président du club de football de Montpellier, Jean-Claude Elfassi, paparazzo, Maxime Vallette, créateur de sites Internet, Pierre Blazy, avocat, Bernard Ronsin, conseiller général de l'Aisne et Franck Keller, conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine, le 8^e macho à recevoir ainsi les déshonneurs féministes est Jean-François Mayet, sénateur.

Pendant toute l'année 2015, les Chiennes de garde ont répertorié des déclarations publiques machistes ; elles en ont sélectionné 11, parmi lesquelles les membres de l'association ont voté sans connaître le nom des auteurs. Une large majorité a choisi la phrase de Jean-François Mayet : au sujet de la désertification médicale en France « (dont l'une des causes) est la féminisation, puisque 75 % des nouveaux diplômés sont des femmes. Or, nonobstant l'égalité, elles sont quand même là pour faire des enfants... ».

Le dauphin du Macho de l'année est Stéphane Lhomme, militant écologiste, pour son tweet au sujet de Barbara Pompili, femme politique : « La fausse écolo mais vraie notable @barbarapompili vole au secours de l'aviateur familial @manuelvalls : une place de ministre pour une pipe ? »

Un prix macho de déshonneur est remis à Jacques Myard, député-maire, qui, par deux fois, a eu des propos sexistes en lançant aux Barbues « Je ne serre pas la main aux connes, ça pourrait les instruire » et à la journaliste Laure Equy « ah ce portrait que vous avez fait de moi, j'en jouis encore ! Ça vous choque que je parle d'orgasme ? »

Les Chiennes de garde s'insurgent encore et toujours contre la banalisation du sexisme et regrettent que cette année encore, la politique véhicule les mêmes stéréotypes sexistes, en se référant sans arrêt à la sexualité ou au corps des femmes.

Liste des autres phrases machistes sélectionnés pour le vote :

Jean-Paul Brighelli, enseignant-essayiste : «... stratégie de communication vieille comme le monde - le rouge à lèvres et les pendentifs aux oreilles arborés par Mme Vallaud-Belkacem avaient... la même fonction "écran de fumée" ... inédite devant la représentation nationale. »

Aymeric Chauprade, député européen : « Les femmes n'ont pas besoin de vous pour assurer leur avenir car elles le portent dans leur ventre » ;

Mohamed Khattabi, imam : « ... si elle (la femme ndlr) succombe à sa nature et qu'elle refuse de reconnaître les droits de l'homme, ou plutôt, la supériorité de l'homme sur elle, elle devra aller... (en enfer)... » ;

David Le Frapper, entraîneur club foot : « Une femme qui vient arbitrer dans un sport d'hommes, c'est compliqué ».

Philippe Lellouche, acteur : « Elle pense qu'elle conduit bien, comme toutes les gonzesses... Elle est très bien garée, mais en 36 fois ! Les gonzesses il faut leur laisser croire qu'elles conduisent super bien » ;

Dominique Martin, député européen : « (L'égalité entre les hommes et les femmes), pourquoi pas ? Mais (je défends) la liberté des femmes de ne pas travailler, ... de s'occuper de leur foyer, notamment par un salaire parental d'éducation... à égalité avec les hommes, si vous voulez. »

Jean d'Ormesson, écrivain : « Cette réforme, la ministre la défend avec sa grâce et son sourire habituels et avec une sûreté d'elle et une hauteur mutine dignes d'une meilleure cause... (elle) semble aspirer à jouer le rôle d'une Dédaigneuse Ingénue. »

Michel Sapin, ministre du Budget : « Hier soir, il n'y avait que des femmes et des jeunes que vous n'aviez jamais vus à l'antenne... parce que c'était très difficile de faire un commentaire politique hier soir... Dans ces cas là, on envoie les femmes et les jeunes... et les caciques, comme vous dites, ils étaient là en train de faire leurs comptes et de constater que l'Espagne est peu gouvernable aujourd'hui »

Site : www.chiennesdegarde.com

13 - « Conférence sur l'assistance sexuelle » - La FDFA et Abolition 2012 réagit

FDFA a envoyé une lettre au Chef du département Carrières sociales, qui a organisé cette conférence, et aux directeurs des études de l'IUT de Belfort-Montbéliard. Abolition 2012 a également signé cette lettre. Abolition2015 l'a également signé.

Cela nous semble très grave qu'une université fasse ainsi venir de Suisse une personne ex-prostituée pour encourager l'assistance sexuelle et la prostitution dans les maisons de retraite et centres médico-sociaux. Ceci pour des étudiants et étudiantes en Carrières sociales, futur.e.s encadrant.es dans des institutions, hôpitaux, maisons de retraite, centre médico-sociaux ...! Et en contradiction avec la proposition de loi de lutte contre le système prostitutionnel.

« Monsieur, Une conférence vient d'être organisée au sein de votre département Carrières sociales, par Monsieur Florent Puppis, enseignant dans ce département. Cette conférence était animée par le Dr Gérard Simon, médecin gériatre, Sarah Maurice, doctorante en sociologie, Judith Aregger et Guy Jousson, assistant.es sexuel.les à Genève, en particulier dans des maisons de retraite.

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir s'étonne qu'une telle conférence avec des personnes intervenant en Suisse puisse se tenir dans votre établissement, alors que cette pratique est illégale en France et sans que des personnes et associations qui travaillent sur ce sujet depuis de nombreuses années soient invitées à y intervenir pour montrer les conséquences de cette pratique en contradiction avec la position abolitionniste de la France.

L'assistance sexuelle est certes autorisée en Suisse, où elle est assimilée à de la prostitution. Mais la France a une législation différente, abolitionniste, qui sanctionne le proxénétisme et qui, depuis la ratification de la convention de 1949, vise à décourager l'exercice de la prostitution sous toutes ses formes. De plus, la loi sur la « Lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées » votée en 3^e lecture à l'Assemblée nationale le 3 février, vise entre autres à « réduire à l'avenir le recours à la prostitution ». « Le chapitre III concerne l'action de prévention et d'information qui incombe aux pouvoirs publics pour réduire à l'avenir le recours à la prostitution par la prévention destinée aux élèves de l'enseignement secondaire, plus

particulièrement du lycée. ». Ce n'est donc pas pour la promouvoir ou même en parler comme d'un « métier » dans l'enseignement supérieur ! »

Nous rappelons que le Conseil consultatif national d'éthique a rendu un avis défavorable en octobre 2012 à la reconnaissance du métier d'assistant-e sexuel-le pour les personnes handicapées ou âgées. *"Il n'est pas possible de faire de l'aide sexuelle une situation professionnelle comme les autres en raison du principe de non-utilisation marchande du corps humain"*.

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir ainsi que le collectif Abolition2015 dénoncent depuis 2007 les conséquences dangereuses pour notre société que représenterait la reconnaissance de l'assistance sexuelle. Plus particulièrement pour les femmes qui seraient une fois de plus utilisées à des fins de « marchandisation », on sait que ce sont les hommes qui sont en majorité demandeurs. Elle est en contradiction avec la lutte contre les violences faites aux femmes, puisque la prostitution est reconnue comme violence et qu'aucune garantie n'éviterait d'éventuelles violences dans un huis-clos.

Le sujet de la sexualité et de la vie affective des personnes handicapées ou âgées est maintenant débattu mais y répondre par une nouvelle « prestation », « l'achat de services sexuels », présentés comme un progrès, n'est pas la bonne réponse.

Nous vous demandons donc de donner une information éclairée à vos étudiant.es et de porter à leur connaissance la législation et les arguments s'opposant et interdisant l'assistance sexuelle.

Nous vous remercions de nous informer de la suite que vous donnerez à ce courrier et de nous envoyer les textes qui ont été proposés aux étudiant.es

Maudy Piot, Présidente de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir Claire Desaint, Vice-présidente

14 - L'avortement, un combat féministe toujours d'actualité ! - Tribune collective

Il aura fallu attendre une épidémie pour parler de l'avortement dans le monde. Début février 2016, la Haute Commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU a demandé aux gouvernements d'Amérique latine de libéraliser leurs lois sur l'avortement afin de donner aux femmes le choix de poursuivre ou non leur grossesse en cas de suspicion d'une contamination par le virus Zika. Les autorités locales avaient quant à elles préféré conseiller aux femmes de « ne pas être enceintes ». Comble de l'hypocrisie, dans des pays où l'avortement est encore considéré comme un crime et l'accès à la contraception extrêmement difficile voire inexistant.

L'avortement est pourtant une réalité : une grossesse sur cinq est interrompue de façon volontaire dans le monde. C'est aussi une liberté fondamentale qui fait partie du droit à la santé sexuelle et reproductive, inscrit dans des conventions internationales comme le programme d'action du Caire, auxquelles la quasi-totalité des Etats a souscrit il y a plus de vingt ans. L'accès à l'avortement sûr et légal, tout comme l'accès à la contraception, est une composante clef de la réussite des politiques de développement international, d'égalité des sexes, de lutte contre la pauvreté. Des femmes qui ont la capacité de faire leurs propres choix, de planifier leurs grossesses sont des femmes qui peuvent s'impliquer dans un parcours scolaire, subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches.

En dépit de ces engagements et des nombreuses recommandations de l'ONU, pour qui forcer une femme à poursuivre une grossesse est une violence à son encontre, de nombreux pays continuent à restreindre l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive dont l'avortement sûr et légal fait partie. L'Europe ne fait pas exception à la règle. En Pologne et en Irlande, la loi est toujours aussi restrictive. En Macédoine, au Portugal et en Espagne, le droit des femmes à disposer de leur corps est en sursis. Et bien que les attaques contre Le Planning américain aient été condamnées aux Etats-Unis par plusieurs décisions juridiques, le lobbying acharné des anti-choix a gagné le Parlement européen, où les attaques contre le droit à l'avortement et plus précisément contre les associations de planning familial se sont intensifiées.

Et en France ? Alors que plusieurs mesures phares ont été prises pour améliorer l'accès à l'avortement (suppression de la notion de détresse, remboursement à 100% et suppression du délai de réflexion entre autres), l'accès n'est toujours pas garanti dans tous les territoires du fait des restructurations hospitalières qui ont conduit à la fermeture de nombreuses maternités et centres IVG ; ni pour tous les publics, comme le montrent notamment les difficultés éprouvées par un certain nombre de femmes étrangères à avoir recours à une IVG totalement prise en charge et dans de bonnes conditions. Et le climat des dernières élections régionales n'augure rien de bon pour les droits des femmes. Pourtant, les droits sexuels, acquis de haute lutte et inscrits dans la loi grâce à notre mobilisation, sont un préalable à l'égalité femmes-hommes : contraception, avortement, éducation à la sexualité, lutte contre le VIH/sida sont indissociables et doivent s'appliquer de la même façon sur tout le territoire! Les attaques répétées contre ces droits nous alertent, mais elles ne nous découragent pas ! - bien au contraire ! Nous, organisations féministes, associations d'éducation populaire, syndicats, associations familiales progressistes, organisations de défense des droits humains, sommes parmi celles et ceux qui, partout dans le monde, sont attaché.es à la défense des libertés fondamentales.

Nous nous mobilisons aujourd'hui pour demander que ces libertés soient pleinement reconnues et respectées, en France et en Europe. Pour ce faire, nous demandons en premier lieu la suppression de la double clause de conscience spécifique à l'IVG. Le code de la santé publique donne déjà le droit aux médecins de refuser de pratiquer des actes contraires à leurs principes, le maintien d'une clause spécifique pour l'avortement renforce la culpabilisation des femmes véhiculée par la société et rend plus compliqué l'accès à l'IVG. Rappelons qu'en Italie, où plus de 80% des médecins refusent de pratiquer l'avortement, la clause de conscience n'est pas un enjeu symbolique, mais un véritable problème de santé publique !

Nous exigeons que la prise en charge des femmes en demande d'IVG inclue le choix des méthodes, un accueil par un personnel formé et volontaire, avec des moyens suffisants pour prendre en charge toutes les demandes d'IVG.

De plus, face à un système de santé qui subit de plein fouet les baisses de crédits et la concentration croissante de l'offre de soins (avec, comme conséquence, le rallongement des délais d'attente, l'impossibilité de choisir la méthode d'interruption de grossesse ou le type d'anesthésie) nous réaffirmons que la défense du droit à l'IVG passe aussi par une attribution des moyens à la mesure des besoins. Toute politique progressiste qui n'est pas accompagnée par des moyens adéquats, est une politique illusoire.

Enfin, nous appelons aujourd'hui à une mobilisation européenne de toute la société civile pour que le droit à l'avortement soit enfin reconnu comme un droit fondamental par tous les Etats d'Europe : c'est un enjeu de santé publique, c'est un enjeu démocratique, c'est un enjeu d'égalité.

Oui à nos droits, tous nos droits, et à la liberté de choix d'avoir un enfant, ou non !

Le Planning Familial, Act Up-Paris, ANCIC - Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception, CADAC - Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, CFDT, CGT, CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales laïques- CNDF - Collectif national droits des femmes, Fédération SUD Santé Sociaux, Femmes Solidaires, FIT- Une femme, un toit, La CLEF, LDH, Ligue de l'Enseignement, Marche Mondiale des Femmes, Osez le féminisme !, Réseau syndical international de solidarité et de luttes, Ruptures.

15 - Pétition : Nous sommes féministes, pas exhibitionnistes - Femen

Le procureur de Lille vient de requérir trois mois de prison avec sursis et 1 000 euros d'amende contre trois Femen prises «en flagrant délit de nudité» lors du procès du Carlton. Elles avaient bloqué la voiture de monsieur Strauss-Kahn, lui-même jugé pour «proxénétisme aggravé». Le tribunal a-t-il prêté à ces femmes des intentions sexuelles ? Jugement rendu : le 23 mars. Ces

femmes seraient ainsi coupables parce que désirables. Le tribunal a appelé «exhibition» un geste destiné à condamner la prostitution - certes, en attirant l'attention. C'est une exhibition, si l'on en croit la loi. Mais, dans la réalité de la vie quotidienne - surtout estivale - tel n'est plus le sens de la nudité. Le jugement semble mettre au même niveau l'amateur de prostituées et «l'exhibitionniste» féminine.

Au cours de ce procès pour proxénétisme, ceux qui ont reconnu avoir eu des pratiques sexuelles violentes à l'encontre de femmes prostituées ont été relaxés. Et ce sont finalement les militantes venues dénoncer ces violences qui sont poursuivies sur le fondement inique d'une prétendue «agression sexuelle». Les femmes seraient-elles encore et toujours coupables et jamais victimes ? C'est grâce à l'engagement résolu des mouvements des femmes au cours des dernières décennies que la notion d'agression sexuelle, en tant qu'atteinte à l'intégrité de la personne humaine, a été inscrite dans notre droit et que les violences contre les femmes sont aujourd'hui identifiées et poursuivies.

Pourtant, la France est bien loin de les avoir éradiquées comme le montrent les dernières statistiques qui constatent une augmentation constante des viols et des violences faites aux femmes, ainsi que l'essor de l'exploitation sexuelle de leur corps par la prostitution. Nous sommes convaincues que de nouvelles avancées démocratiques sont nécessaires dans la loi et dans son application pour lutter efficacement contre ces crimes qui brisent chaque année des milliers de vies.

Les trois Femen manifestaient dans ce but, et c'est un comble qu'elles doivent comparaître pour délit d'«exhibition sexuelle» encourant ainsi une condamnation qui ferait de ces militantes politiques - et le caractère politique de chacune de leurs manifestations est unanimement reconnu - des «délinquantes sexuelles» frappées d'interdictions professionnelles !

Aidez-nous à faire entendre nos voix : SIGNEZ LA PÉTITION !

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

16 - Soirée Ciné-Échange « L'homme qui répare les femmes » - 23 mars - Périgueux - Femmes Solidaires - Ville de Périgueux

18h30 - Rencontre avec Olivier Vanderveeren, assistant du Docteur Mukwege en RDC ;

19h15 : Buffet sur réservation - 5 euros - femmessolidaires24@gmail.com ;

20h : Présentation du film suivie de la projection et d'un échange avec la salle.

Soutenue par Amnesty International, LDH, Planning Familial, Club Soroptimist.

17 - « Egalité femmes/hommes : quel engagement associatif Du dire au faire » - Mouvement associatif et CNL-CAFF - 25 mars

Accueil à partir de 9h ; 9h30 : Ouverture de la matinée, par Nadia Bellaoui, présidente du Mouvement associatif, et Françoise Morvan, présidente du CNL-CAFF

9h45 - Première table ronde : Quoi de neuf chez les féministes ? Des modalités diversifiées de l'action féministes au travers de trois exemples :

- La nécessaire autonomisation des femmes - Martine Marandel, Présidente du CNFF ;
- Faire des manuels scolaires des outils de l'égalité entre les femmes et les hommes - Claire Serre-Combe, vice-présidente du Centre Hubertine Auclert, porte-parole d'Osez le féminisme ! ;
- Les féministes à l'épreuve du moment - Martine Storti, présidente de Féminisme et géopolitique.

11h15 - Deuxième table ronde : Faire vivre l'égalité femmes/hommes dans l'engagement associatif. Les chiffres sont têtus : la parité est toujours loin d'être une réalité dans les gouvernances associatives. Et pourtant, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à s'engager. Où commencent à se creuser les écarts, pourquoi, et comment y remédier ?

- La participation associative au prisme du sexisme - Carole Khouidder, déléguée générale du RNJA
- La parité dans les gouvernances associatives : constats et pistes d'actions - Elisa Braley, collectif Femm'ESS, et Claire Guichet, rapporteure de l'étude du CESE, « les forces vives au féminin »

12h30 : Clôture

Vendredi 25 mars, 9h à 12h30, Maison de l'Europe, 35-37 rue des Francs-Bourgeois, Paris 4ème.

18 - Film « Las damas azules » de Bérengère Sarrazin - Comité Solidarité Cajamarca - Paris - 8 avril

Cette soirée, hommage aux femmes en luttas au Pérou, sera pour nous tous l'occasion de faire le point sur la campagne pour que cessent les persécutions contre l'une de ces Damas Azules, Màxima Acuña de Chaupe. . Elle sera enfin dédiée plus largement aux femmes en luttas d'Amérique du Sud gravement atteintes ces dernières semaines par l'assassinat de la leader écologiste Berta Caceres au Honduras

Ce sera la première en France de la projection de l'œuvre de la réalisatrice Bérengère Sarrazin. La projection sera suivie d'un débat en présence de la réalisatrice .

Documentaire de 63 mn (2015) VO sous titré en Français

Une production de "Ingénieurs sans Frontières"

Vendredi 08 avril à 21 h, Maison de l'Amérique latine, 217 Boulevard St Germain - métro Solferino

19 - Rencontre lesbienne féministe - Chatte - 5 au 8 mai - CLF

La première rencontre de la CLF a eu lieu en 1996 à l'Epervière à Valence. La Coordination Lesbienne Féministe fêtera son 20ème anniversaire lors de la rencontre lesbienne féministe à Chatte en Isère du 5 au 08 mai 2016. .

Venez partager vos idées, ressources, raconter des historEs autres que celles des vainqueurs, que vous soyez angoras ou claustrophobes, sauvages et matérialistes, lesbhyènes environnementalistes, félinistes radicales, de gouttière...

Tout au long du séjour, vous aurez sûrement envie de venir vous exercer à la "trébuchette", aussi nommée "chatte", jeu de déconstruction des édifices de l'hétérosocialité, au cours d'ateliers, débats, théâtre de l'opprimée et pluche collective.

Des débats : asiles, reproductions et injonctions procréatives, capacitisme, écoféminisme matérialiste ; ateliers : slam, théâtre de l'opprimée, clowne et grande fête le samedi.

Les inscriptions sont prises préférentiellement avant le 3 avril 2016.

Contact pour les réservations : henriet.g@orange.fr

Formulaire d'inscription : <http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article346>

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

20 - Livre Jeunesse: « Blanche-Neige et les 77 nains » - Davide Cali, Raphaëlle Barbanègre

Il était une fois une jeune fille nommée Blanche-Neige qui, pour échapper à une méchante sorcière, trouva refuge chez 77 nains. En échange de leur hospitalité, les nains demandèrent à la jeune fille de prendre soin d'eux et de leur maison. Mais 77 nains, cela fait beaucoup de pique-niques à préparer et d'histoires du soir à raconter !

Editions Talents Hauts - 15€ - en librairie le 3 mars

21 - Livre : Manuel de Résistance féministe - Marie-Eve Surprenant

Coordonnatrice de la Table de concertation de Laval en condition féminine et sociologue de formation, Marie-Eve Surprenant a codirigé l'ouvrage *Les femmes changent la lutte*. Celles qui s'affirment comme féministes, ou qui réclament simplement plus de justice sociale, deviennent vite

la cible de critiques et d'attaques. Le féminisme crée la polémique et on demande sans cesse aux femmes de le justifier. L'égalité serait déjà atteinte. Les luttes des femmes seraient dépassées, il faudrait maintenant s'inquiéter des hommes... Et quoi encore? Tous ces blocages prennent forme dans un imaginaire collectif patriarcal, ignorant de l'histoire des femmes et contaminé par de tenaces préjugés. Or, les inégalités persistent et, pendant que nous nous expliquons, nous ne nous y attaquons pas.

Ce manuel de survie en milieu hostile arrive à la rescousse de celles qui veulent des arguments pour ne plus trahir leurs idées et des stratégies pour riposter à leurs adversaires. Vulgarisant les principales notions théoriques, historiques et politiques du féminisme tout en démystifiant la diatribe masculiniste, ce petit traité militant peut se glisser aussi bien dans la poche d'une consœur aguerrie que dans celle d'une néophyte. Gageons que, bien outillées, les féministes consacreront moins d'énergie à se défendre, et passeront à l'action.

Coordonnatrice de la Table de concertation de Laval en condition féminine et sociologue de formation, Marie-Eve Surprenant a codirigé l'ouvrage *Les femmes changent la lutte. Au cœur du printemps québécois* (Remue-ménage, 2013) et fait paraître *Jeunes couples en quête d'égalité* (Sisyphe, 2009).

Editions du Remue-ménage, Montréal - Québec - 2015, 186 pages

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>